

Acteur PRAP IBC :

Être acteur de la prévention des Risques liés à l'Activité Physique au sein de son établissement de l'Industrie, du Bâtiment, et du Commerce

Selon article R4141-1 à 2,R4121-1-7-8,R4541-8 du code du travail et document de référence PRAP - INRS .

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.

Participants

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation- Français lu et parlé conseillé.

Programme

> Accueil et présentation de la formation

- Tour de table des participants
- Recueil des attentes
- Enoncé des objectifs de la formation

> Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail

- Situer les différents acteurs de la prévention et leur rôle
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention, et repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Situer l'importance des risques dans son activité professionnelle

> Connaître les risques de son métier

- Comprendre le phénomène d'apparition du risque
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

> Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

> Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique potentiels
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels

> Proposer des améliorations de sa situation de travail

- A partir des causes identifiées au cours de son analyse





hyprevia Formation

- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention



> Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise

> Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

> Evaluation et certification des compétences

> Bilan de la formation

Moyens d'encadrement

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique

Intervention : Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, certifié INRS

Moyens techniques et pédagogiques

Alternance entre apports théoriques, découverte, apprentissage et exercices d'application :

- Ressources pédagogiques remises avant et durant la formation
- Exposés interactifs (diaporamas, vidéos) et échanges entre participants.
- Travaux de sous-groupe : Etudes de cas, Brainstorming
- Mises en situation réelle au poste de travail ou simulations
- Manipulation d'objets : charges inertes, pièces anatomiques (colonne vertébrale, lot de vertèbres et de disques...)

Evaluation

Evaluation formative des acquis : Quizz et exercices, tout au long de la formation

Evaluation certificative : Selon le référentiel de l'INRS

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de compétences. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche d'évaluation : Acteur PRAP » et utilisés lors de chaque formation.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

Validation de la formation

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation et de compétences mentionnant le résultat des acquis est délivrée à chacun des participants :

- Le Certificat d'Acteur PRAP sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues par le référentiel, il se verra remettre une attestation de suivi de la formation et de compétences.
- Pour que son certificat reste valide, l'Acteur PRAP doit suivre une journée de maintien et actualisation des compétences dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale.

Les participants sont avisés que les données nominatives les concernant, entrées dans une base de données nationale lors de l'attribution du certificat, sont conformes à la législation en vigueur en matière « d'informatique et liberté ».

Modalités de la formation

Durée de la formation

2 jours soit 14 heures

Nombre de participants

Minimum 4 personnes / Maximum 10 participants

Lieu de la formation

En intra ou en inter